

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton du BEAUSSET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2014 – 12 - 29

Séance du 16 décembre 2014

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 26

L'an deux mille quatorze, le seize décembre,

Représentés : 7

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire.

OBJET :

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire
Adjoints : Mesdames GOHARD, NOUYRIGAT, SAMAT, VANPEE, Messieurs BAGNO, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LE VAN DA.

Conseillers Municipaux : Mesdames, BERTOIA, CIDALE, LALESART, LEITE, MANFREDI-MARIN, MOTUS-JAQUIER, NEGREL-SALLES, ORSINI, Messieurs, CATTAGUI, GIULIANO, GUEGUEN, LUCIANO, OLIVIER, ROCHE, SAOUT, VALENTIN

**CONTRAT RELATIF
A L'ASSURANCE
STATUTAIRE
DU PERSONNEL
COMMUNAL**

AVENANT N° 2

Etaient représentés :

Conseillers Municipaux : Mesdames Sabine GIACALONE (procuration à Monsieur Pierre LUCIANO), Marie-Claire PELOT-PAPPALARDO (procuration à Monsieur Louis FERRARA), Marguerite TROGNO (procuration à Monsieur Jean-Michel VALENTIN), Isabelle VIDAL (procuration à Monsieur le Maire), Messieurs Jean-Luc BERNARD (procuration à Madame Elisabeth LALESART), Gérard BUONCRISTIANI (procuration à Madame Christine ORSINI), Philippe SERRE (procuration à Monsieur Dominique OLIVIER)

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO, Secrétaire de séance.

Par délibération n° 2011-10-18 du 4 octobre 2011, le conseil municipal autorisait Monsieur le Maire à signer le contrat d'assurance relatif à l'assurance statutaire du personnel communal avec la société CNP Assurance. Ce contrat, conclu à compter 1^{er} janvier 2012, garantit la Commune contre les risques financiers liés à la protection sociale statutaire de son personnel (garanties Décès + Accident du Travail et Maladies Professionnelles). Il arrive à échéance le 31 décembre 2015.

Le montant de la prime annuelle est fixé par l'application d'un taux par rapport à la masse salariale de l'année précédente. Ce taux est aujourd'hui de 1,55 % (suite à la signature de l'avenant n°1 approuvé par le Conseil Municipal le 15 octobre 2013) portant le montant de la prime pour 2014 à 62 185,21€.

Par courrier en date du 29 août 2014, l'assureur a signifié à la Commune une résiliation à titre conservatoire du contrat à compter du 31 décembre 2014, laquelle interviendrait si la Commune ne devait accepter la proposition de majoration de prime permettant d'équilibrer la police (montant des prestations remboursées/montant de la prime).

En effet, il apparaît qu'en 2014, la société CNP Assurance a reversé à la Commune environ 112 % du montant de la prime payée.

La majoration proposée par l'assureur vise à rééquilibrer le contrat et à porter le taux à 1,75% de la masse salariale.

Compte tenu du montant des prestations remboursées à la Commune en 2014, le taux proposé demeure satisfaisant. Il est donc proposé d'approuver le projet d'avenant portant augmentation à 1,75 du taux de prime d'assurance.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission d'Appel d'Offres du 15 décembre 2014, rendu conformément à l'article 8 de la loi n°95-127 du 8 février 1995,

Considérant les motifs tenant à prévenir une résiliation de la police d'assurance relative à l'assurance statutaire du personnel communal laquelle est consécutive à un déséquilibre montant des prestations remboursées/montant de la prime,

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver les termes de l'avenant à passer avec la société CNP Assurance ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à intervenir ainsi que tout document s'y rapportant.

Le Conseil Municipal, par :

31 Voix POUR

2 ABSTENTIONS

(Monsieur Dominique OLIVIER, Monsieur Philippe SERRE (procuration à Monsieur Dominique OLIVIER))

Adopte l'exposé qui précède,

Approuve les termes de l'avenant à passer avec la société CNP Assurance ;

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à intervenir ainsi que tout document s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

Signature électronique

Philippe BARTHELEMY